

## **Compte rendu du Conseil Municipal** **Réunion du mardi 24 janvier 2012 à 18h en mairie**

Convocation en date du 17 janvier 2012

L'an deux mille onze, le trente novembre, le Conseil Municipal de Lignerolles s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Mireille SCHURCH, Maire.

**Présents :** Mmes **SCHURCH** Mireille, **COSTA** Chantale,  
Ms. **SIMONNET** Jacques, **AMOSSE** Bernard, **GUICHON** Jacky, **TINDILLERE** Alain,  
**AUBERT** Jean-Pierre, **PENTHIER** Thierry,  
**Absents :** GIBARD Myriam, BUVAT Carole, REGERAT Sophie  
PEROCHE Alain, COLAZZO Ginette  
**Pouvoir :** MARAIS Michèle pour GUICHON Jacky  
MARAI Eric pour AUBERT Jean-Pierre

**Secrétaire de séance :** Mme COSTA Chantale

### **01-2012 Validation du Projet d'Aménagement du parvis de la mairie et de la Place des Droits de l'Homme dans le cadre du CCAB**

Le projet du Maître d'œuvre, Olivier Truttmann, présenté lors du conseil municipal du 30 novembre 2011 a été modifié respectant davantage l'étude réalisée par l'architecte Christophe Camus et validée par le Conseil Municipal.

Concernant le parvis de la mairie, Monsieur Jean-Pierre Aubert rappelle qu'il sera exclusivement réservé à l'usage des piétons. La voie d'accès sera en granit le reste étant engazonné. Les agents des services techniques de la commune seront associés à la réalisation pour l'implantation de parterres fleuris. Des trottoirs de part et d'autre de la rue des Perches au niveau des habitations de Mlle Aucouturier et M. Macédo seront construits, sécurisant ainsi l'accès des piétons vers la Place des Droits de l'Homme. Deux luminaires LED seront installés au sol devant la mairie ainsi que quatre spots encastrés dans les murets servant d'assise devant la porte de la mairie.

Les bornes rétractables apparaissant dans le précédent plan sont supprimés au profit d'ouvrages définis plus tard. Profitant de ces travaux de réaménagements, la CAM interviendra pour une remise à niveau des collecteurs d'eau de pluie.

Concernant la Place des Droits de l'Homme, Monsieur Jean-Pierre Aubert rappelle l'instauration d'un sens unique d'une partie de la Place des Droits de l'Homme et rue du Charron. Les espaces verts et la voirie seront réaménagés. Quatre parkings pour 18 voitures seront installés autour de l'école et devant l'habitation de M. Macédo. Les abords du Monuments aux Morts seront libérés de tout espace engazonné afin de concentrer dans de bonnes conditions donc, sur un sol dur, les personnes lors des cérémonies. Deux espaces en enrobé rouge, seront placés devant l'école pour accueillir des jeux au sol. L'arrêt de bus est déplacé vers l'entrée de la Rue du Charron. L'abris bus sera implanté sur un espace sécurisé et engazonné, quelques arbres devront être abattus. Un grand panneau permettant un affichage recto verso sera implanté devant la bibliothèque municipale. Il indiquera la géographie de la commune mais également les informations festives des associations. Un huissier sera contacté avant le début des travaux pour réaliser un état des lieux pour tout ce qui concernant les limites séparatives avec des propriétés privées.

L'appel d'offre pour le marché public concernant le parvis de la mairie sera publié sur le site de l'ATDA en fin de semaine et fera également l'objet d'une publication dans le journal La Montagne. Les offres seront réceptionnées en mairie jusqu'au 5 mars 2012, midi.

*Après en avoir délibéré,*  
*les membres du conseil par :*  
*voix pour : 10*  
*voix contre : 0*  
*abstention : 0*

- Adoptent les plans de réaménagement du parvis de la mairie et de la place des Droits de l'Homme

### **02-2012 Demande de subvention à Madame la Sénatrice, Mireille SCHURCH**

Le Conseil Général finance le projet du parvis de la Mairie et de la Place des Droits de l'Homme à hauteur de 30% des montants HT. Une subvention de 26 020.50 euros a déjà été attribuée par le Conseil Général pour la première tranche des travaux du CCAB (Rue de la Bascule et Façade de la mairie) pour l'année 2011.

L'estimations du Maître d'œuvre concernant les travaux du parvis est de 78 095.50 euros HT. Madame la Sénatrice s'engage à financer ce projet à hauteur de 20 000 euros.

*Après en avoir délibéré,*

*les membres du conseil par :*

*voix pour : 9*

*voix contre : 0*

*abstention : 0*

- *sollicitent Mme Mireille SCHURCH, Sénatrice pour une financière de 20 000 euros réservés aux travaux du parvis de la mairie de Lignerolles.*

### **03-2012 Demande d'aide financière du Conseil Général au titre du Fonds 2 pour les travaux du CCAB, année 2012.**

Suite aux nouvelles estimations plus affinées, du maître d'œuvre de la commune, les travaux du parvis de la mairie relevant du CCAB, sont estimés à 78 095.50 euros HT et les frais d'étude à 7 638.45 euros HT, soit un total de 85 733.95 euros HT.

*Après en avoir délibéré,*

*les membres du conseil par :*

*voix pour : 12*

*voix contre : 0*

*abstention : 0*

- *sollicitent une aide financière du Conseil Général au titre du Fonds 2 (pour le CCAB tranche 2012) pour une dépense de 85 733.95 euros HT.*

### **04-2012 Réductions de deux titres de recettes, année 2011 et 2012**

Madame le Maire informe l'ensemble du conseil municipal de la nécessité de réduire le titre de recette 149 (BT41) de 38.88 euros (facture 229) de l'année 2011 et le titre 1 (BT1) facture 14 de 16.74 euros de l'année 2012.

*Après en avoir délibéré,*

*les membres du conseil par :*

*voix pour : 10*

*voix contre : 0*

*abstention : 0*

- *autorisent Mme le Maire à réduire ces deux titres de recettes.*

### **05-2012 SDE03 : Devis pour les travaux d'éclairage public du parvis de la Mairie**

Monsieur Guichon Jacky expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir la réalisation dans la commune des travaux suivants : Pose de 4 projecteurs encastrés muraux sur le parvis de la mairie.

Un avant-projet a été réalisé par le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier auquel la commune est adhérente pour la compétence dont relèvent ces travaux.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles, s'élève à : 7 800 Euros H.T.

Conformément aux décisions prises par son Comité et aux dispositions régissant les modalités de contribution des membres d'un syndicat, le Syndicat Départemental d'Énergie peut prendre en charge la réalisation de ces travaux. Il informe la commune qu'il en résulte ordinairement une incidence sur la prochaine cotisation demandée à la Commune, selon le plan de financement prévisionnel annexé à la présente délibération. S'agissant d'une dépense obligatoire de fonctionnement importante, elle excède la capacité annuelle de financement de la section de fonctionnement du budget communal et il a été demandé au syndicat le recours à l'emprunt qui lui permet d'appeler la contribution sur 15 années.

*Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :*

*les membres du conseil par :*

*voix pour : 10*

*voix contre : 0*

*abstention : 0*

- *d'approuver l'avant projet des travaux désignés ci-dessus, présenté par Monsieur Guichon.*

- *de demander la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier.*

*Prend acte de la participation communale au financement des dépenses à hauteur de 3 120 Euros lors des 15 prochaines cotisations annuelles au syndicat, imputées sur le compte 6554 « contributions aux organismes de regroupement » pour 288 euros par ans.*

### **06-2012 SDE03 : Devis pour les travaux d'éclairage public de la Place des Droits de l'Homme**

Monsieur Guichon Jacky expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir la réalisation dans la commune des travaux suivants : 4 candélabres.

Un avant-projet a été réalisé par le Syndicat Départemental d'Energie de l'Allier auquel la commune est adhérente pour la compétence dont relèvent ces travaux.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles, s'élève à : 13 240 Euros H.T.

Conformément aux décisions prises par son Comité et aux dispositions régissant les modalités de contribution des membres d'un syndicat, le Syndicat Départemental d'Energie peut prendre en charge la réalisation de ces travaux .Il informe la commune qu'il en résulte ordinairement une incidence sur la prochaine cotisation demandée à la Commune, selon le plan de financement prévisionnel annexé à la présente délibération. S'agissant d'une dépense obligatoire de fonctionnement importante, elle excède la capacité annuelle de financement de la section de fonctionnement du budget communal et il a été demandé au syndicat le recours à l'emprunt qui lui permet d'appeler la contribution sur 15 années.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

les membres du conseil par :

voix pour : 10

voix contre : 0

abstention : 0

- d'approuver l'avant projet des travaux désignés ci-dessus, présenté par Monsieur Guichon.

- de demander la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Energie de l'Allier.

Prend acte de la participation communale au financement des dépenses à hauteur de 4 616 Euros lors des 15 prochaines cotisations annuelles au syndicat, imputées sur le compte 6554 « contributions aux organismes de regroupement » pour 426 euros par ans.

## 07-2012 Dépenses d'investissements 2012

Afin de régler les montants des factures relevant des investissements 2012 et n'entrant pas dans les restes à réaliser 2011, Madame le Maire demande l'autorisation de mandater à hauteur de 25% des investissements 2011 jusqu'au vote du Budget 2012 de la commune.

Après en avoir délibéré,

les membres du conseil par :

voix pour : 12

voix contre : 0

abstention : 0

- autorisent Mme le Maire à régler les dépenses d'investissements 2012 à hauteur de 25% des dépenses d'investissements du BP 2011 jusqu'au vote du BP 2012.

## Informations :

- Contribution scolaire : Mme le Maire rappelle que la commune de Lavault Ste Anne a demandé une participation de 73 euros par enfant Lignerollais inscrit à l'école maternelle de Lavault Ste Anne pour l'année scolaire 2010/2011. La commune de Lignerolles a réglé un montant de 1 533 euros correspondant à 21 enfants de 3 et 4 ans et fréquentant l'école maternelle de Lavault Ste Anne.
- Festival au Fil du Cher : La commune a reçu un courrier de l'ADELL, association en charge de cette manifestation, afin de savoir si la commune serait intéressée pour recevoir une animation. Une réponse positive a été envoyée.
- Evolution des tarifs assainissement pour la commune de Lignerolles : Madame le Maire communique les données suivantes établie par la Communauté d'Agglomération Montluçonnaise

	2011	2012 PPI	2013 PPI	2012	2013	Hausse 2012
Redevance	1.5088	1.5088	1.6440	1.5473	1.7085	2.55%
Augmentation	1.0984	1.0984	1.0896	1.1126	1.1042	1.29%
Abonnement	25.96	25.96	32.45	34.33	36.32	32.25%
Estimations 100m3	193.04	193.04	214.05	205.26	224.37	6.33%

- Trail de Lavault Ste Anne : Cette course, organisée par l'association ADELL se déroulera sur les communes de Lavault Ste Anne, Lignerolles, St Genest et Villebret le 26 février 2012. Une centaine de bénévoles, dont quelques lignerollais, encadrera cette manifestation. La commune donnera une coupe et une subvention de 100 euros à l'association organisatrice.
- Bulletin Municipal : La maquette est prête, l'édition est prévue pour le 16 février.
- Permis Super Lourd : Bruno Priot, adjoint des services techniques de la commune passera son permis super lourds le 31 janvier.

Fin de la séance 20h15